

# PARIS : Coopération bilatérale en matière de lutte contre l'immigration clandestine

Déclaration conjointe France – Royaume-Uni sur les prochaines étapes de la coopération bilatérale en matière de lutte contre l'immigration clandestine.



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le ministre français de l'intérieur, M. Gérald Darmanin, et la ministre britannique de l'intérieur, Mme Priti Patel, se sont entretenus hier pour évoquer la coopération entre le Royaume-Uni et la France dans la lutte contre l'immigration clandestine à notre frontière commune. Ils ont notamment abordé la nécessité d'empêcher les traversées maritimes

illégales et de prévenir les troubles à l'ordre public qu'elles génèrent des deux côtés de la Manche.

Les ministres ont souligné que le nombre élevé de passages illégaux observé cette année n'était pas acceptable et qu'il fallait y remédier avec détermination. Ces traversées à bord d'embarcations de fortune ont donné lieu à des accidents au cours des derniers mois. Elles représentent pour les femmes, hommes et enfants à bord de ces bateaux un danger mortel, qui reste un sujet de préoccupation pour les deux gouvernements. L'implication de réseaux criminels sans scrupules, qui exploitent la vulnérabilité des migrants, est l'une des causes de ce phénomène. Les autorités des deux pays continueront à s'y attaquer avec une détermination sans faille.

Pour toutes ces raisons, les deux ministres partagent un engagement résolu à coopérer pour mettre fin au phénomène dit des « small boats », et annoncent à cette fin la mise en œuvre de nouvelles mesures conjointes qui doivent permettre de prévenir les départs et d'empêcher la formation de camps illégaux dans le Calais. Les ministres sont convenus que le travail des forces de l'ordre pour prévenir et arrêter ces passages n'a jamais été aussi efficace, le taux de réussite des interventions passant de 41 % en 2019 à plus de 60 % ces dernières semaines. Malgré ces efforts importants, le nombre de tentatives de traversées reste toutefois encore trop élevé. Les ministres ont reconnu et salué les récents efforts déployés pour lutter contre ce phénomène : une présence policière accrue sur la côte entre Boulogne et Dunkerque ; une augmentation du nombre de patrouilles terrestres ; une meilleure utilisation des équipements de détection ; un renforcement de la lutte contre les réseaux criminels de contrebande, permis notamment par la mise en place d'une unité de renseignement opérationnel (URO) dédiée à la lutte contre le trafic de migrants. Cette structure a commencé à donner des résultats concrets : depuis son ouverture en juillet, l'URO a permis de procéder à environ 140 arrestations et d'empêcher quelque 1 100 passages.

Les deux ministres sont convenus de l'importance de continuer

à travailler en étroite collaboration à tous les niveaux, sur la base d'objectifs communs et d'indicateurs clairs, permettant de mesurer les progrès accomplis et d'évaluer les résultats obtenus. A cet effet, le Royaume-Uni et la France se sont accordés sur la mise en place d'un nouveau plan opérationnel conjoint visant à optimiser le déploiement des ressources humaines et des équipements dédiés à la prévention de ces traversées maritimes illégales.

**Ce plan sera effectif dans les prochains jours et comprend :**

- une augmentation significative des déploiements de forces de l'ordre pour enquêter, dissuader et prévenir les traversées irrégulières ;
- le déploiement d'équipements de technologies de surveillance de haute définition pour détecter et empêcher les tentatives de franchissement avant qu'elles ne se produisent ;
- des mesures visant à aider les migrants à trouver un hébergement approprié afin de les soustraire à l'emprise des trafiquants ;
- des mesures visant à renforcer la sécurité aux frontières afin de réduire les possibilités de passage irrégulier, y compris par le biais du trafic de marchandises.

Le Royaume-Uni s'est engagé à faire un investissement financier supplémentaire de 31,4 millions d'euros pour soutenir les efforts importants de la France contre les traversées irrégulières dans ces domaines.

Au cours des six prochains mois, les résultats seront examinés afin d'évaluer l'efficacité et l'impact de ces mesures supplémentaires. Ces engagements reflètent la conviction des ministres de la nécessité pour le Royaume-Uni et la France de travailler en partenariat étroit à tous les niveaux pour faire face à cette menace commune, briser le modèle économique des passeurs, sauver des vies et maintenir l'ordre public. Les ministres se félicitent de la poursuite du dialogue sur un large éventail de sujets afin de parvenir à une réduction de la pression migratoire à la frontière commune, à court et à

long terme.